Autoroute Castres-Toulouse

Les modalités de la deuxième phase de concertation

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET
DE LA REGION
MIDI-PYRENEES

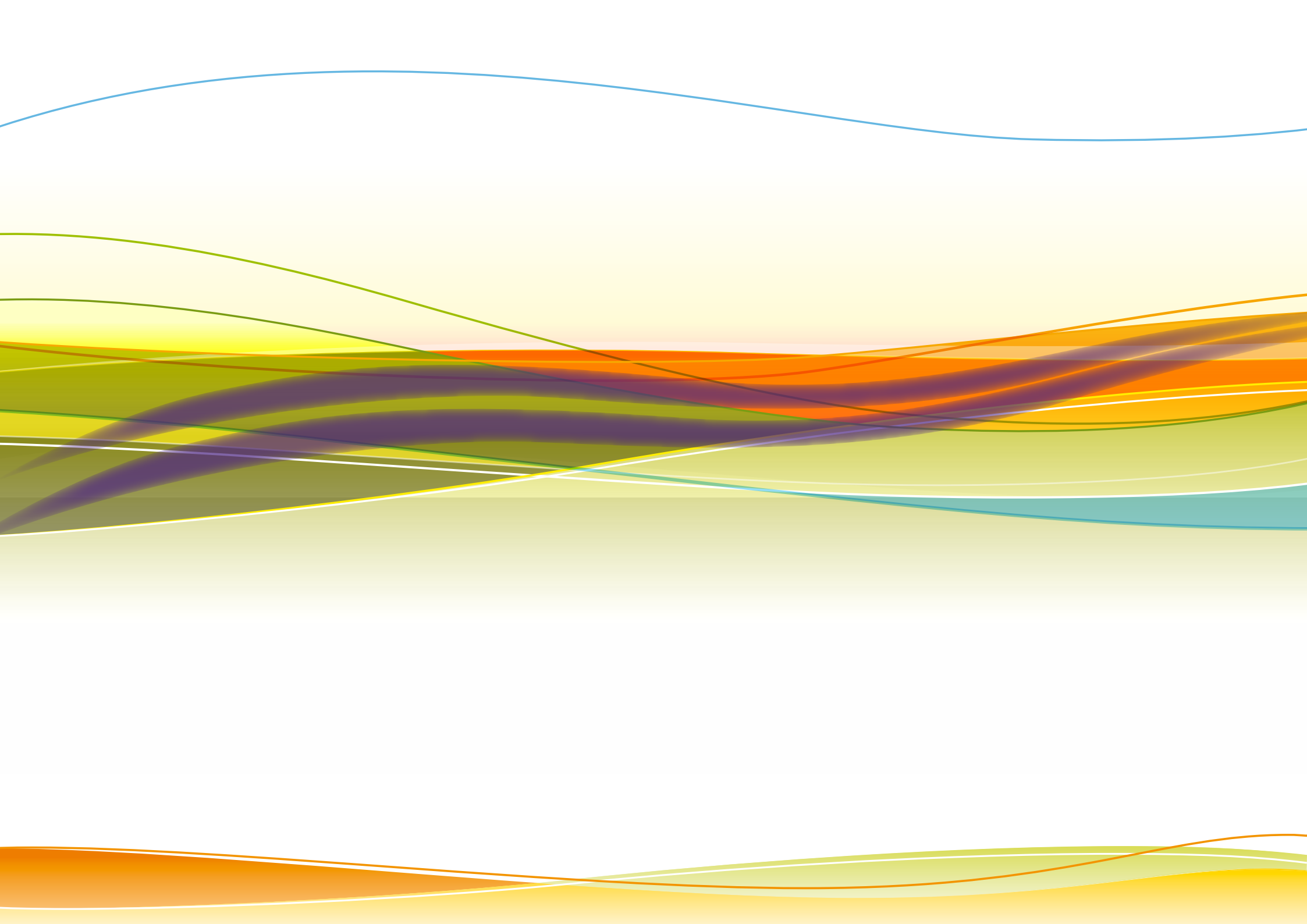

La concertation se déroule en continu jusqu'à l'enquête publique.

A l'issue d'une première phase de la concertation organisée de janvier à mai 2011, et après avoir réuni le comité de pilotage le 26 mai 2011, le préfet de la région Midi-Pyrénées a retenu le fuseau d'études pour la recherche du tracé de référence et des mesures d'insertion de l'infrastructure.

Parallèlement à la réalisation des études approfondies au sein du fuseau retenu, une nouvelle phase de concertation s'engage en deux temps :

• **en novembre et décembre 2011,** sur les échangeurs et l'itinéraire de substitution,

• **au 1er trimestre 2012,** sur les variantes de tracé et les mesures d'insertion.

Le bilan de la première phase de concertation et le texte intégral de la décision du préfet de région sont téléchargeables sur :
www.autoroute-castres-toulouse.midi-pyrenees.gouv.fr

Ce livret présente le cadre des études et les modalités de concertation lors de cette phase. Il sera suivi de deux autres documents présentant :

• **les études sur les échangeurs** et l'itinéraire de substitution,
• **les variantes de tracés** au sein de la bande d'études.

Ces documents ont vocation à être réunis dans le classeur du dossier de concertation disponible depuis la première phase de concertation.

Secteur 1 : de l'autoroute A68 à Verfeil

Dans ce secteur, le fuseau d'études retenu est centré sur la bretelle autoroutière A 680, qu'il est nécessaire de porter à 2x2 voies : le tracé étant connu, la largeur du fuseau est restreinte à 200 m.

Secteur 2 : de Verfeil à Maurens-Scopont

Sur la partie ouest, correspondant au contournement de Verfeil, le fuseau retenu se situe de part et d'autre de la déviation de Verfeil et au nord du Girou.
Trois options de réalisation de l'autoroute sont étudiées :
- mettre l'actuelle déviation de Verfeil à 2x2 voies et utiliser l'ancienne route départementale 20 comme itinéraire de substitution ;
- construire une nouvelle déviation de Verfeil en parallèle de l'actuelle déviation de Verfeil mise à 2x2 voies ;
- construire une nouvelle route à 2x2 voies à proximité et en parallèle de l'actuelle déviation de Verfeil.

Sur la partie centrale, correspondant à la plaine du Girou, le fuseau retenu se situe essentiellement entre le Girou et le nord de la RN 126 ; il est élargi pour tenir compte des avis divergents exprimés lors de la première phase de concertation et de la nécessité de préciser les études au regard des enjeux identifiés portant notamment sur la préservation de la biodiversité, la prise en compte de la zone inondable pour les options de passage dans la vallée du Girou, le milieu agricole et la présence d'habitations en particulier pour les options au nord de la RN 126.
Enfin, à l'extrémité est du secteur, le fuseau d'études retenu est élargi pour tenir compte des options de passage, au nord ou au sud du château de Scopont. Au sein de ce fuseau, le maître d'ouvrage s'interdira cependant de rechercher tout tracé à l'intérieur d'une zone incluant le hameau d'En Bénech et le château du Pastelier à Scopont ; par ailleurs, l'emprise du fuseau au nord de la RN 126 a été réduite afin de s'éloigner du bourg de Maurens Scopont.

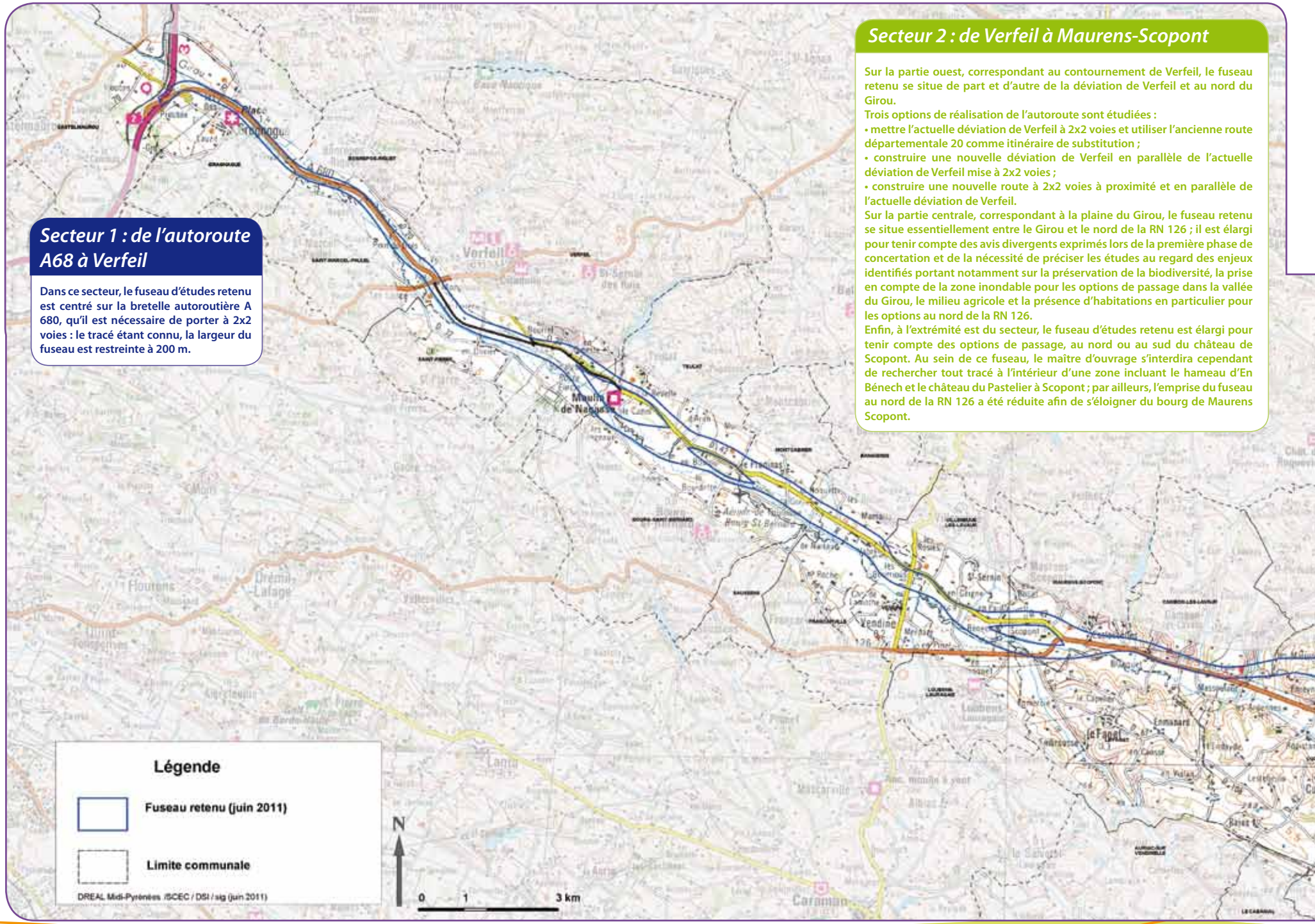

Le fuseau d'études retenu à l'issue de la concertation sur les fuseaux

Le fuseau d'études retenu au terme de la première phase de concertation est une bande d'environ **300 mètres de largeur** ; cette dernière est parfois supérieure dans certains secteurs où l'absence de consensus nécessite un approfondissement localisé des études.

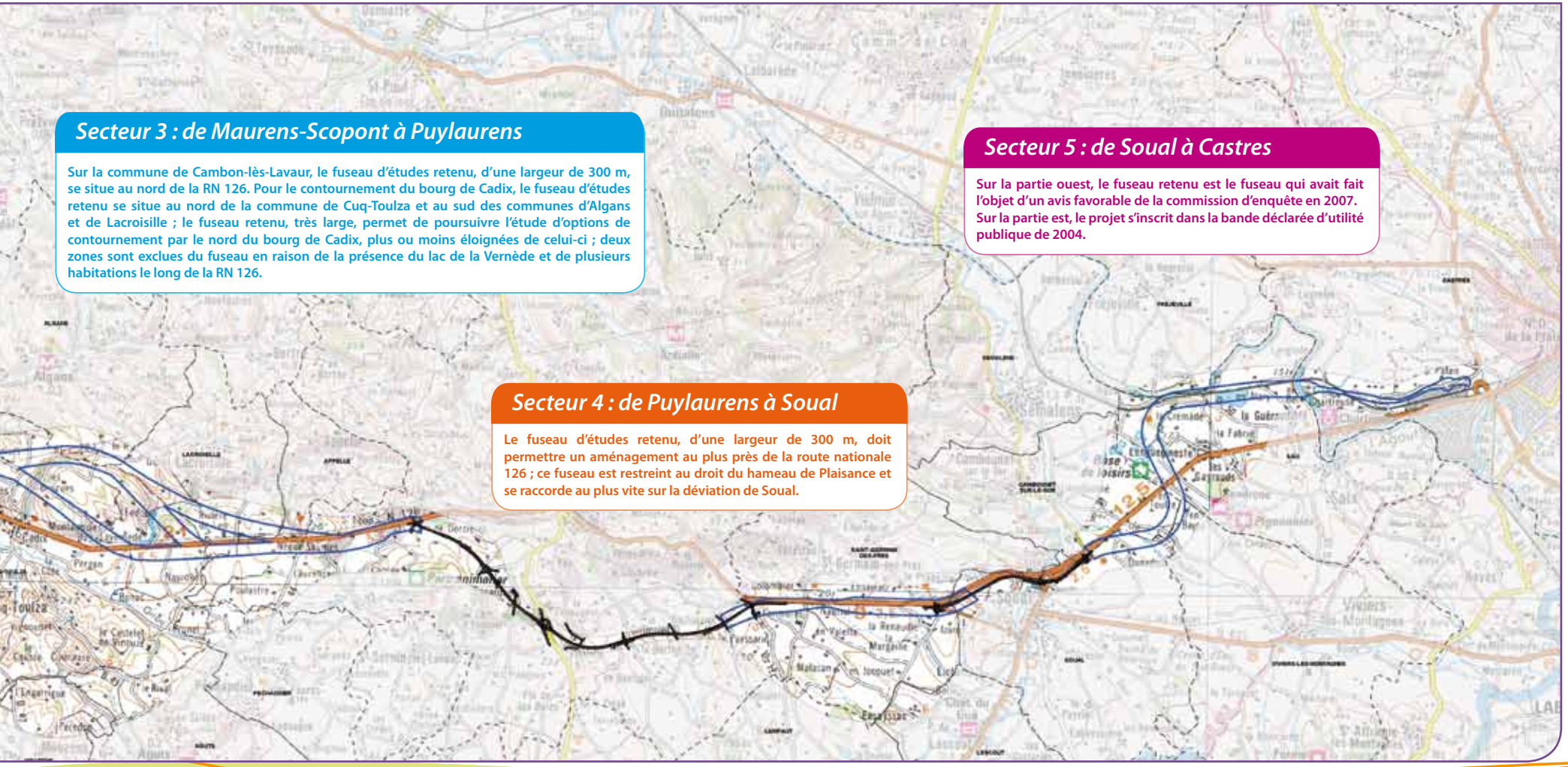

Les études détaillées engagées

Etudes et leurs objectifs	Bureaux d'études
Etude sur l'itinéraire de substitution et sur l'organisation des circulations locales > définir l'organisation des circulations locales (notamment des camions) du fait de l'intégration des déviations existantes dans le projet autoroutier > définir l'itinéraire de substitution permettant le maintien des circulations pour les véhicules non autorisés sur autoroute	**EGIS** **CETE Sud-Ouest**
Etude globale sur les échangeurs > définir, en lien avec l'étude précédente, les fonctionnalités des échangeurs (desserte et aménagement du territoire) > préciser les enjeux environnementaux au regard des positionnements possibles des échangeurs	**EGIS**
Etude socio-économique > évaluer les coûts (travaux) et les gains (péage, personnels du chantier, sous-traitance) directs de l'autoroute > évaluer les coûts (environnement) et les gains (sécurité, gain de temps) indirects de l'autoroute > évaluer les effets de l'autoroute sur le développement économique (agriculture, industrie, commerces, services, loisirs) et sur le volet social (emplois, accessibilité...)	**EGIS** **CETE Sud-Ouest**
Etude agricole > évaluer les enjeux locaux par exploitation agricole > proposer des mesures d'accompagnement	**Chambres d'agriculture Tarn et Haute-Garonne**
Etude des habitats naturels, de la faune et de la flore > évaluer les enjeux écologiques > proposer des mesures d'évitement, de réduction et, le cas échéant, de compensation	**BIOTOPE** **ECOTONE** **ASCONIT Consultants**

Etudes et leurs objectifs	Bureaux d'études
Etude intermodale et multimodale > évaluer la faisabilité de créer un pôle multimodal au niveau de la gare de Gragnague > évaluer les enjeux en terme de co-voiturage, bus express en lien avec l'autoroute	**EGIS** **CETE Sud-Ouest**
Etudes techniques routières > définir les variantes de tracé > définir les enjeux géotechniques et hydrauliques et préciser les mesures à mettre en place > dimensionner la structure de chaussée, le système d'assainissement et les équipements (signalisation, dispositifs de sécurité, aire de repos...)	**EGIS**
Etude de bruit > recenser les habitations et bâtiments sensibles (crèche, école, maison de retraite, centre de soins) susceptibles d'être soumis à un niveau de bruit supérieur au seuil réglementaire en l'absence de dispositifs anti-bruit > dimensionner les dispositifs anti-bruit	**CETE Lyon** **CETE Sud-Ouest**
Etude air et santé > définir l'impact du projet sur la qualité de l'air et sur la santé humaine	**ORAMIP**
Bilan carbone > évaluer l'impact du projet sur la production de gaz à effet de serre en phase travaux et en phase exploitation	**CETE Sud-Ouest**
Etude de trafic > préciser les niveaux de trafic attendus selon divers scénarios (positionnement des échangeurs, système de péage)	**CETE Sud-Ouest** **EGIS**
Etude paysagère > caractériser les entités paysagères des territoires traversés > définir un projet paysager permettant la découverte des territoires pour les usagers et la préservation du cadre de vie pour les riverains	**EGIS**

Les modalités de la concertation

Dans l'esprit défini par la charte de la concertation, les études sont étroitement articulées avec la concertation.

Cette démarche se traduit par :

- la création de deux groupes de travail « Environnement » et « Aménagement du territoire et agriculture » ;
- une journée de rencontre avec tous les acteurs du territoire pour dégager ensemble les grands enjeux et les perspectives d'aménagement et de développement durable des territoires concernés : « Les ateliers du développement durable » ;
- l'information permanente du public au travers du site Internet dédié ;
- la présentation du projet de tracé de référence dans les mairies concernées afin que le public soit informé et consulté avec la mise à disposition de registres ;
- des rencontres avec les élus dans un esprit intercommunal ;
- des permanences de proximité afin d'instaurer un dialogue direct avec les particuliers sur les questions d'ordre personnel liées aux variantes de tracé ;
- des échanges approfondis avec les acteurs du territoire dans le cadre du comité de suivi.

>> Les groupes de travail

Deux groupes de travail ont été créés. Leur mission respective est d'accompagner les études en étant également force de propositions. Pour cela, ils rassemblent en leur sein différents experts et les représentants des différents collèges impliqués dans la concertation.

Les comptes rendus des groupes de travail sont téléchargeables sur :
www.autoroute-castres-toulouse.midi-pyrenees.gouv.fr

> Le groupe de travail « Environnement »

Son objectif principal est de partager aussi bien la méthode que les résultats des études écologiques, hydrauliques et sanitaires (bruit, air et santé).

Trois réunions sont prévues :

- La première a eu lieu le 30 juin 2011 ; elle a essentiellement porté sur l'aspect méthodologique des études écologiques et hydrauliques ;
- Une deuxième réunion a eu lieu le 14 octobre 2011 ; elle a porté sur les résultats provisoires des inventaires écologiques et sur l'aspect méthodologique des études bruit, air et santé ;
- La troisième réunion, prévue en janvier ou février 2012, portera sur les résultats des études hydrauliques, sur les mesures d'atténuation en faveur de la faune et de la flore et sur les études bruit, air et santé.

• Composition du groupe de travail « Environnement »

Outre les services de l'Etat (DREAL Midi-Pyrénées et DDT du Tarn et de la Haute-Garonne), plusieurs organismes participent à ce groupe :

Collectivités :

- Conseil régional de Midi-Pyrénées
- Conseils généraux du Tarn et de la Haute-Garonne
- Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Établissements publics et chambres consulaires :

- Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA),
- Office national pour la chasse et la faune sauvage (ONCSF),
- Chambres départementales d'agriculture (Tarn et Haute-Garonne)
- Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

Autres organismes et associations :

- Conseil régional des Espaces Naturels (CREN)
- Office pour la protection des insectes et de leur environnement (OPIE)
- Ligue pour la protection des oiseaux (LPO),
- France Nature Environnement Midi-Pyrénées (FNE)
- Nature Midi-Pyrénées
- Fédération des chasseurs Midi-Pyrénées
- Fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique (Tarn et Haute-Garonne)
- Lauragais Nature
- FDSEA Tarn et Haute-Garonne

> Le groupe de travail « Aménagement du territoire et agriculture »

Ce groupe de travail a pour objectifs de :

- partager la connaissance sur les projets et les dynamiques des territoires concernés par le projet autoroutier ;
- échanger sur les enjeux du développement durable des territoires, en particulier la maîtrise de l'urbanisation et les enjeux agricoles en lien avec le projet ;
- alimenter les réflexions sur la prise en compte du projet par les acteurs du territoire.

Une première réunion a été organisée le vendredi 23 septembre 2011. Après des exposés introductifs sur les interactions entre autoroutes et territoires traversés d'une part, et un rappel de la démarche de prospective socioéconomique confiée au bureau d'études Egis lors du débat public, les participants ont longuement échangé sur les risques et les opportunités pour le territoire concerné par le projet autoroutier.
En fin de réunion, plusieurs thèmes ont été identifiés pour être approfondis et discutés lors des ateliers du développement durable de décembre 2011 (voir ci-dessous).
Une dernière réunion sera organisée début 2012 pour déterminer concrètement les axes de travail et le plan d'actions pour que les territoires tirent le meilleur profit de l'arrivée de l'autoroute dans le cadre d'un développement maîtrisé.

• Composition du groupe de travail « Aménagement du territoire et agriculture »

Collège Etat :

- DREAL Midi-Pyrénées
- les DDT du Tarn et Haute-Garonne
- CETE du sud-ouest

Collège Collectivités :

- SCOT Vaurais, du Pays d'Autan, du Nord toulousain, du Pays Lauragais et Grande Agglomération Toulousaine
- Communauté urbaine du Grand Toulouse
- Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet
- Communautés de communes du Pays de Cocagne, de Sor et Agoût, du Pays d'Agoût, du Sescal, de Tarn et Agout, du Coeur Lauragais, du Lauragais, Revel et Sorézois, des Coteaux du Girou, des Coteaux de Bellevue
- Conseil Régional Midi-Pyrénées
- Conseils généraux du Tarn et de la Haute-Garonne

Collège d'experts :

- Chambres d'agriculture du Tarn et de la Haute-Garonne;
- SAF Aveyron-Lot-Tarn et la SAFER Gascogne-Haut-Languedoc
- Chambres de Commerce et d'Industrie du Tarn et de la Haute-Garonne
- Chambres des métiers du Tarn et de la Haute-Garonne
- Les associations UPNET et FNE
- CFDT
- FDSEA de la Haute Garonne et du Tarn
- ARPE
- Les CAUE du Tarn et de la Haute-Garonne

>> Les ateliers du développement durable

Tous les acteurs du territoire seront conviés à une journée de rencontre prévue en décembre 2011 à Castres.
Dans l'esprit du Grenelle de l'Environnement, cette journée prendra la forme d'ateliers successifs permettant de débattre des défis à relever par les territoires pour bénéficier au mieux de l'arrivée de l'autoroute et l'inscrire dans une perspective de développement durable.
Différents intervenants extérieurs au projet seront aussi conviés à exposer leurs témoignages lors de tables-rondes auxquelles participeront des acteurs du territoire représentant les 5 collèges.

>> Les réunions avec les élus

Les maires, les présidents d'intercommunalités et les conseillers généraux, territorialement concernés, seront réunis selon le découpage en cinq secteur. Deux séries de réunions auront lieu, l'une en novembre 2011, et l'autre en février 2012, correspondant aux deux temps de cette phase de la concertation.

La concertation supervisée par un garant

Nommée par la **Commission Nationale du Débat Public,** Madame **Nerte Dautier** veille au bon déroulement de la concertation et au respect de la participation du public.
Elle est conviée à toutes les réunions et peut être sollicitée directement.

Pour la contacter :

Garant de la concertation Castres-Toulouse
DREAL Midi-Pyrénées Cité administrative - 2 bd Armand Duportal - BP80002 - 31074 Toulouse cedex 9
Tél. : 06 07 30 89 87 - E-mail : garant.castrestoulouse@gmail.com

>> Réunions du comité de suivi

Le comité de suivi se réunira au cours de chacun des deux temps de cette phase de la concertation : d'abord en décembre 2011, puis au premier trimestre 2012.

>> L'information et la concertation avec le public

Le site Internet, vecteur privilégié d'information et de concertation
Durant toutes les études techniques, le public pourra rester informé des conclusions des études, consulter/télécharger les comptes-rendus de réunion, etc. grâce au site internet dédié au projet www.autoroute-castres-toulouse.midi-pyrenees.gouv.fr et mis en place dès le début de la concertation.
Cette vitrine constitue un élément essentiel de la transparence et de l'accessibilité à l'information voulues par l'Etat, maître d'ouvrage et les différentes parties prenantes signataires de la charte de la concertation. Le site Internet sera constamment tenu à jour, notamment lors de la publication des cartes du tracé de référence. Il reste aussi un moyen privilégié d'interactivité : chaque internaute peut s'y exprimer.

Des dossiers de concertation en mairies
Comme lors de la première phase, chacun pourra également consulter dans sa mairie les documents de la concertation issus des études réalisées par les bureaux d'études.
Ces documents seront conçus pour pouvoir être reliés avec les classeurs déjà distribués aux maires des communes concernées et aux différentes parties prenantes.
La présentation des tracés fera l'objet d'un dispositif renforcé alliant l'affichage de plans suffisamment précis dans les mairies où des registres seront à nouveau à la disposition du public afin que chacun puisse s'exprimer.

Le relais de la presse locale et régionale
Comme lors de la première phase, la concertation sera organisée dans la plus grande transparence vis-à-vis de la presse locale et régionale.

Calendrier

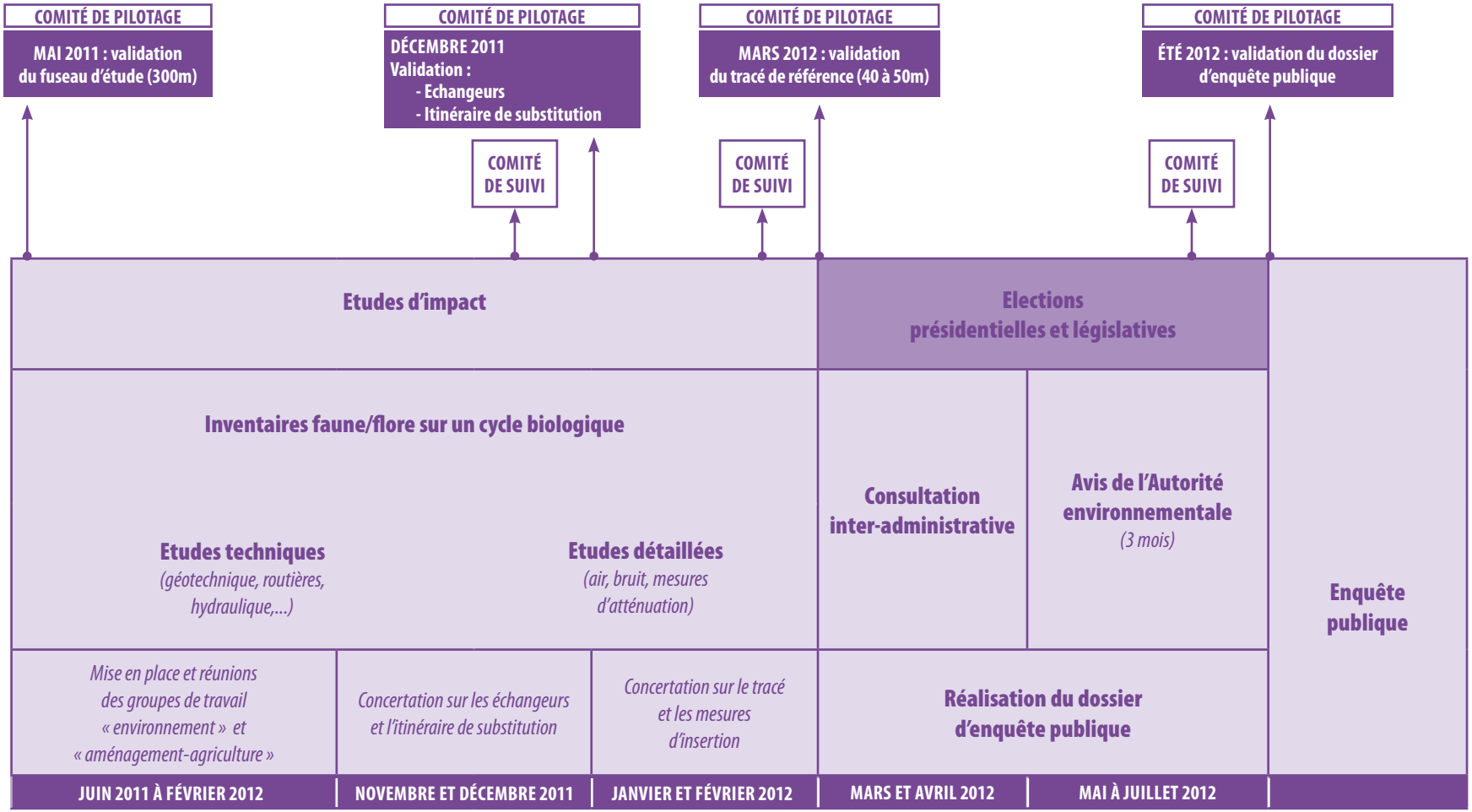
COMITÉ DE PILOTAGE
MAI 2011 : validation du fuseau d'étude (300m)
COMITÉ DE PILOTAGE
DÉCEMBRE 2011
Validation :
- Echangeurs
- Itinéraire de substitution
COMITÉ DE PILOTAGE
MARS 2012 : validation du tracé de référence (40 à 50m)
COMITÉ DE PILOTAGE
ÉTÉ 2012 : validation du dossier d'enquête publique
COMITÉ DE SUIVI
COMITÉ DE SUIVI
COMITÉ DE SUIVI
Etudes d'impact
Elections présidentielles et législatives
Inventaires faune/flore sur un cycle biologique
Etudes techniques
(géotechnique, routières, hydraulique,...)
Etudes détaillées
(air, bruit, mesures d'atténuation)
Consultation inter-administrative
Avis de l'Autorité environnementale
(3 mois)
Enquête publique
Mise en place et réunions des groupes de travail « environnement » et « aménagement-agriculture »
Concertation sur les échangeurs et l'itinéraire de substitution
Concertation sur le tracé et les mesures d'insertion
Réalisation du dossier d'enquête publique
JUIN 2011 À FÉVRIER 2012
NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2011
JANVIER ET FÉVRIER 2012
MARS ET AVRIL 2012
MAI À JUILLET 2012

Autoroute Castres-Toulouse

www.autoroute-castres-toulouse.midi-pyrenees.gouv.fr

DREAL Midi-Pyrénées Cité administrative
2 bd Armand Duportal - BP80002
31074 Toulouse cedex 9

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET
DE LA REGION
MIDI-PYRENEES

CAMPARDOU COMMUNICATION ©Fotolia / Unclesam, Getty Images / Fairless